

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS
DIRECTION
DE
l'Enseignement Primaire

3^e Bureau

Objet :

Commune.

Commune de Laqueune.

Création d'école.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 15 novembre 1884

Monteur le Préfet

J'ai reçu la demande de secours formée par la commune de Laqueune à l'effet de subvenir aux frais de construction d'une école double.

Je vous prie de me faire connaître si cette commune est pourvue d'une école de filles et d'en l'affirmative, à quelle époque cette école a été créée.

Ce renseignement m'est indispensable pour statuer.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président du Conseil,

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts

Le Directeur de l'Enseignement primaire.